



**BUREAU
VERITAS**

BUREAU VERITAS

Agence : LANGUEDOC ROUSSILLON
IMMEUBLE L'OPTIMUM
451 RUE DENIS PAPIN
34000 MONTPELLIER

Tél : 04 99 52 32 52
Fax : 04 99 52 32 50

N° affaire : 2495060/1
N° rapport : BI-231/12 / Rev.0

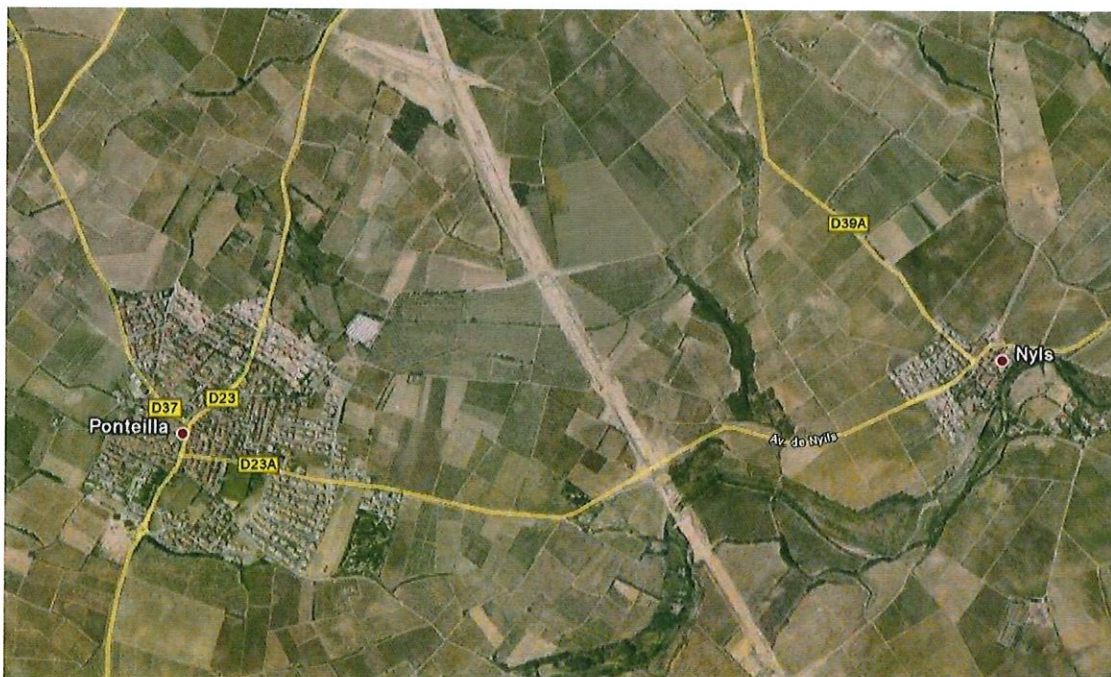
Rapport établi le : 30/07/2012
Par l'intervenant Bertrand Indabéhère

Ponteilla Nyls

Hôtel de Ville
Rue Conflent
66300 PONTEILLA NYLS

Plan d'Aménagement des Voiries et Espaces Publics

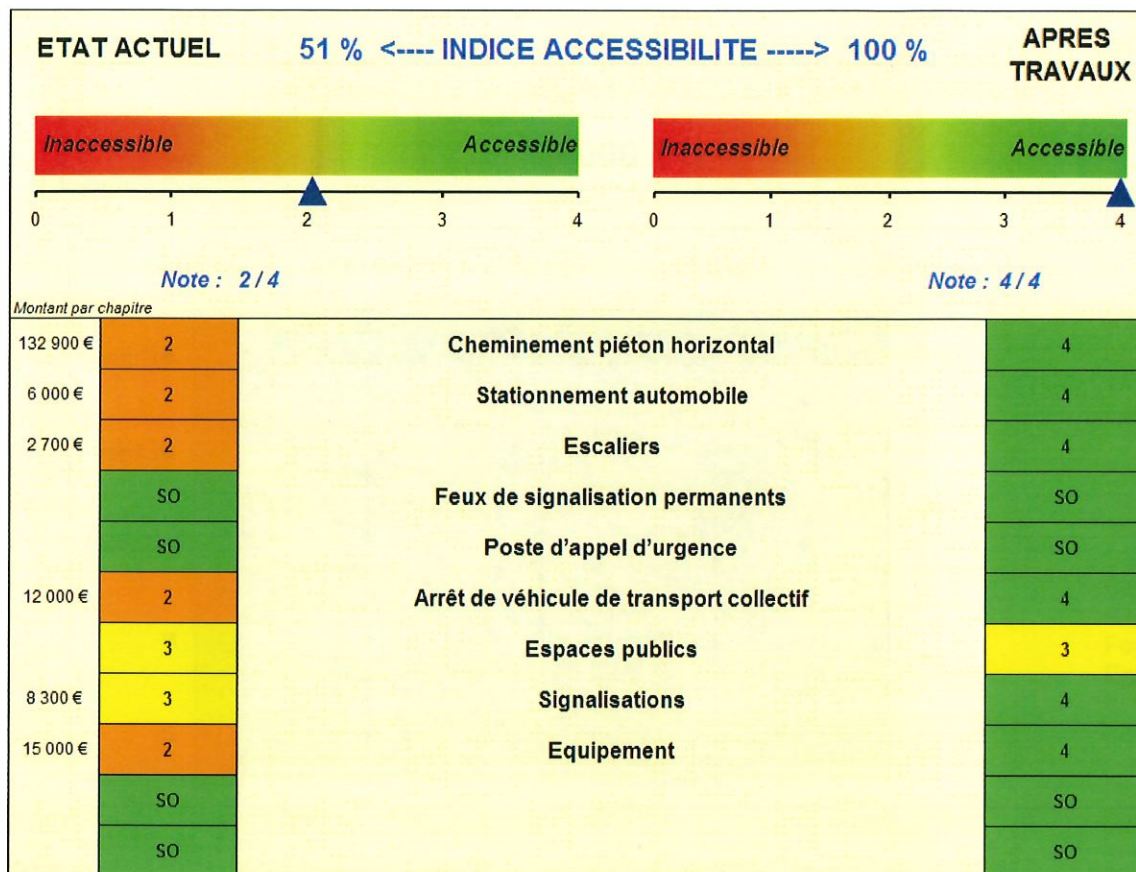
Commune : PONTEILLA NYLS



Sommaire

1.	Note générale d'accessibilité.....	3
2.	Estimation financière	4
3.	Programme et déroulement de la mission.....	5
4.	Chaine du déplacement	6
5.	Informations diverses	8
6.	Fiches Constats.....	10
7.	Contexte de la mission.....	24
8.	Annexe : tableau récapitulatif des constats	25

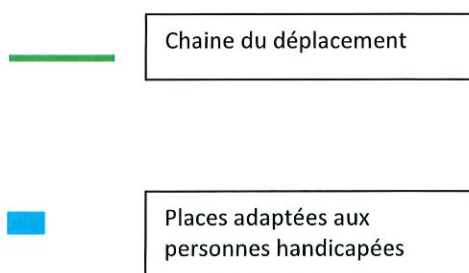
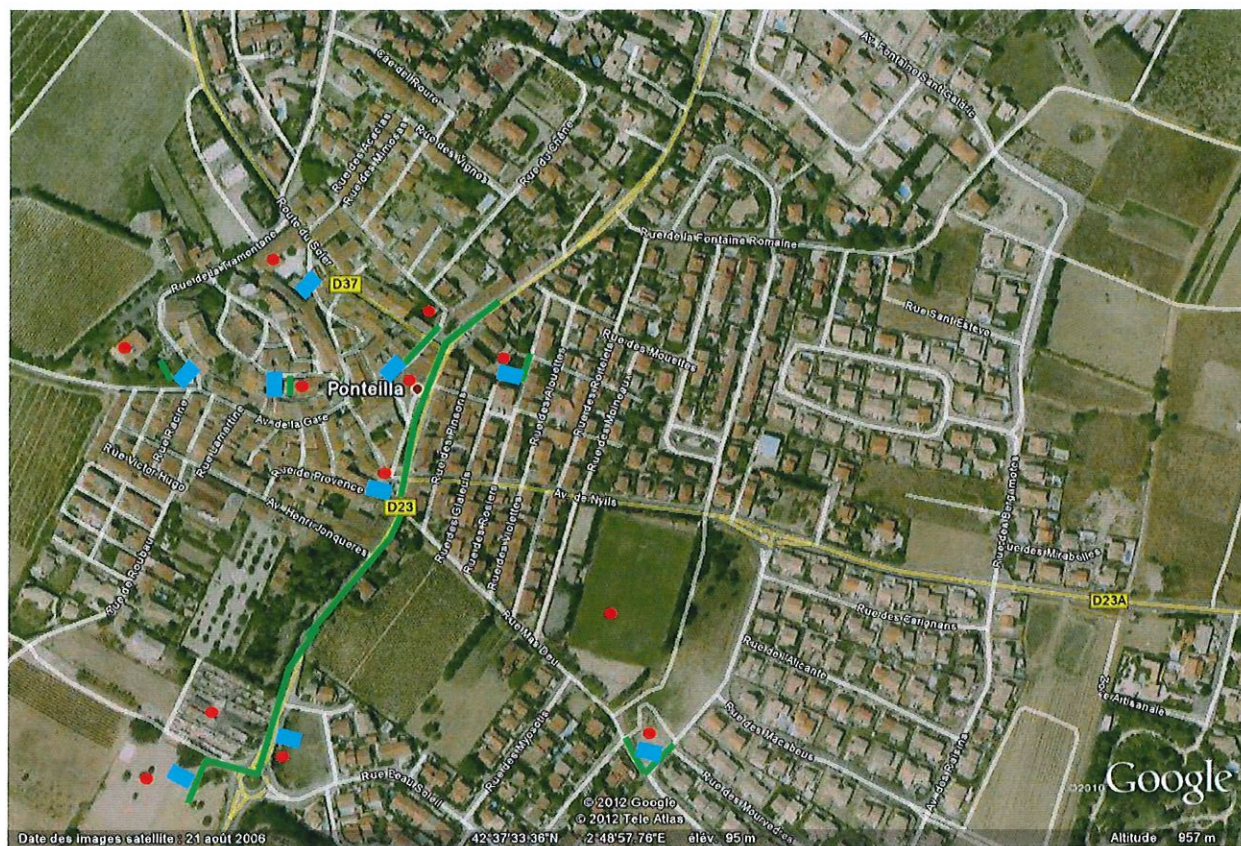
1. Note générale d'accessibilité



Note générale d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

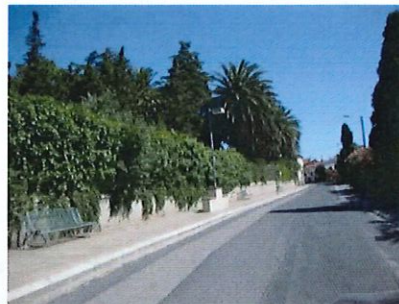
4. Chaîne du déplacement



5. Informations diverses

Cheminement piéton horizontal :

Le cheminement piéton bénéficie d'une largeur suffisante et d'un éclairage satisfaisant



Cheminement piéton horizontal :

Le cheminement piéton bénéficie d'une largeur suffisante et d'un éclairage satisfaisant



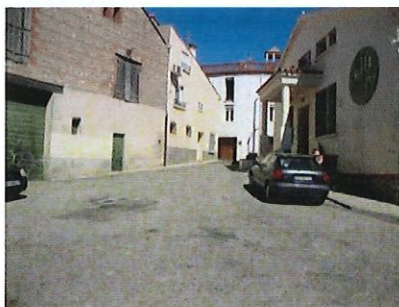
Cheminement piéton horizontal :

L'avenue de Perpignan est en cours de réfection et disposera des caractéristiques rendant la voirie accessible aux personnes handicapées.



Cheminement piéton horizontal :

La topographie de la commune gêne la mise en continuité des cheminements accessibles.



Cheminement piéton horizontal :

La topographie de la commune gêne la mise en continuité des cheminements accessibles.



Stationnement automobile :

Un emplacement de parking sera prévu à cet endroit et desservira l'annexe de mairie



Signalisations :

La commune informe ses habitants à l'aide d'un panneau.



Equipement :

La hauteur d'accès à la boîte postale est accessible en position debout et assise.



6. Fiches Constats

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la réglementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat).

Les échéances indiquées dans les fiches de constat correspondent à la combinaison des deux critères : Danger et Fréquentation, selon le tableau suivant :

Échéance		Fréquentation		
		Forte	Moyenne	Faible
Danger	Grave	1	2	3
	Léger	2	3	4
	Absent	3	4	5

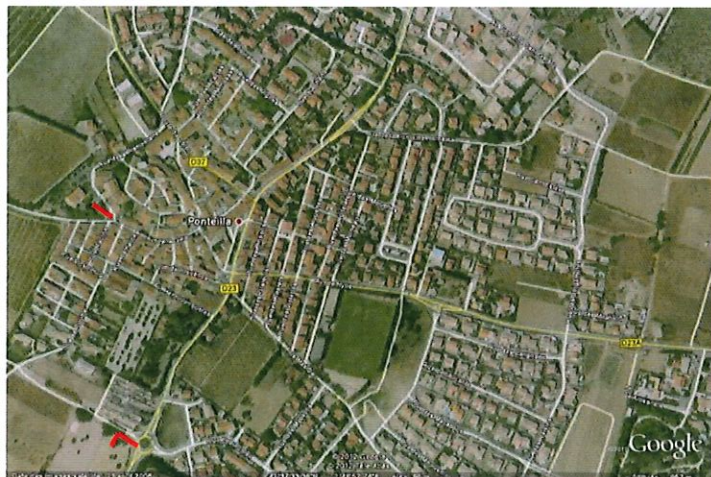
Danger :	Commentaires :
Grave	Echéance 1
Léger	Echéance 2
Absent	Echéance 3
	Echéance 4
	Echéance 5

FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°1

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

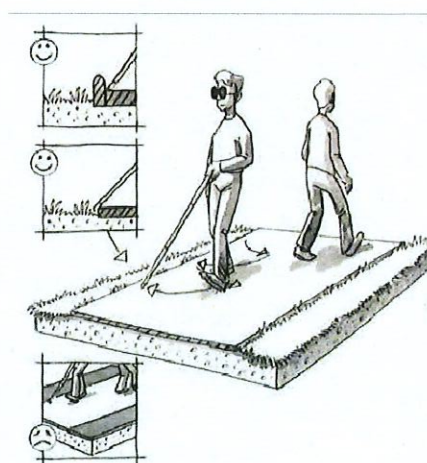
Zone : A

Créer un cheminement accessible en béton sur la base de 1.40m de largeur compris assainissement et guide tactile et visuel linéaire.

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	53	170	9100

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

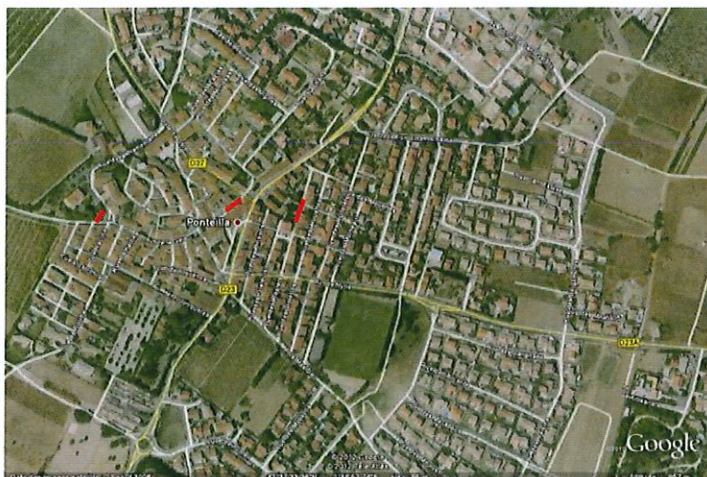


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°2

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

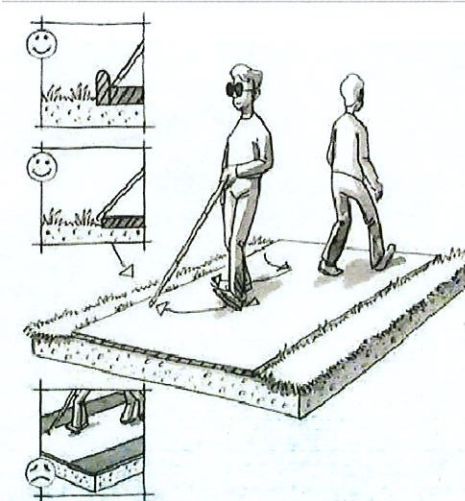
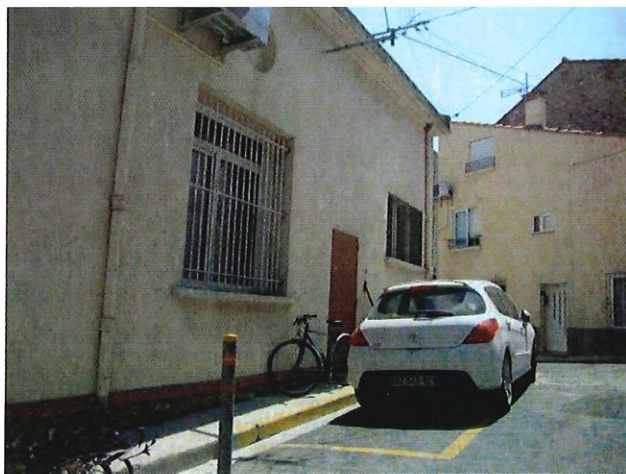
Zone : A

Mise en œuvre d'un guidage tactile et visuel d'une largeur de 1,4 m

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	24	50	1200

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°3

Cheminement piéton horizontal : Absence de passage pour piéton traversant voie à double sens

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

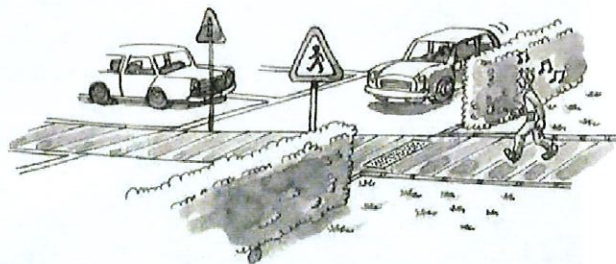
Zone : A

Aux traversées de chaussées routières pour voie véhicule double sens, mettre en œuvre des bandes d'éveil de vigilance ainsi qu'un marquage au sol et signalétique verticale pour prévenir les conducteurs :

Danger : Grave

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	16	1400	22400

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

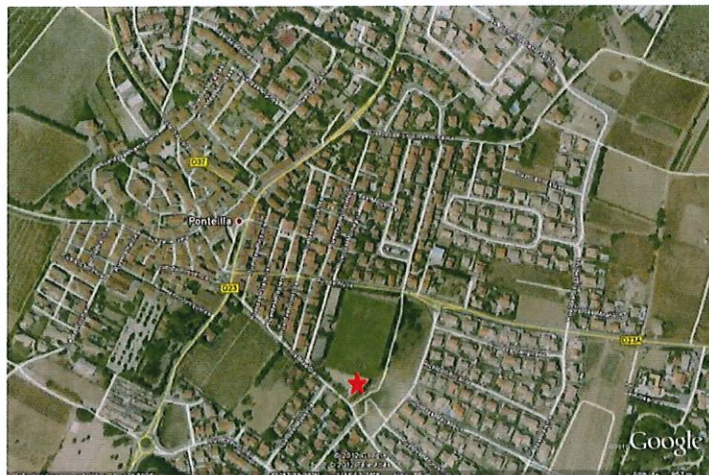


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°4

Cheminement piéton horizontal : Absence de signalétique verticale des passages pour piéton

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

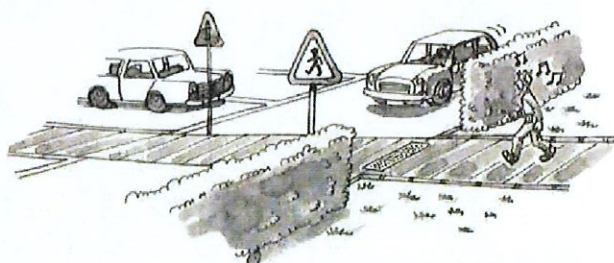
Zone : A

Mettre en place un panneau signalant le passage pour piéton d'une voie à double sens.

Danger : Grave

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	4	380	1600

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

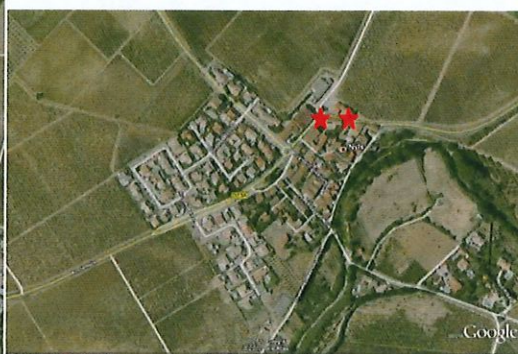
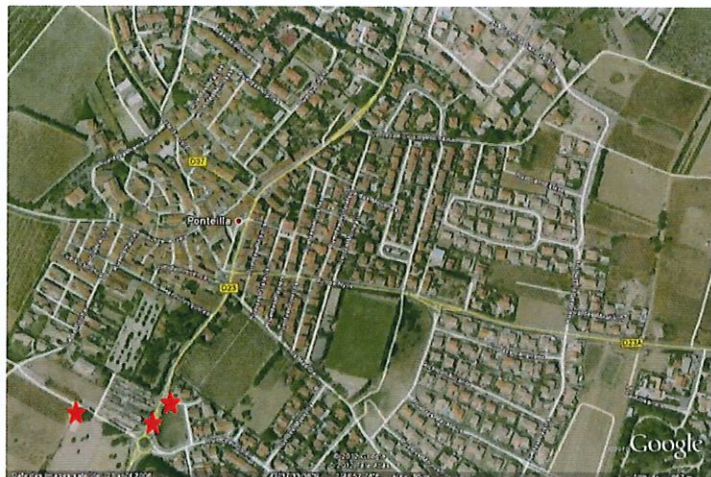


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°5

Cheminement piéton horizontal : Trottoir formant un ressaut trop important

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

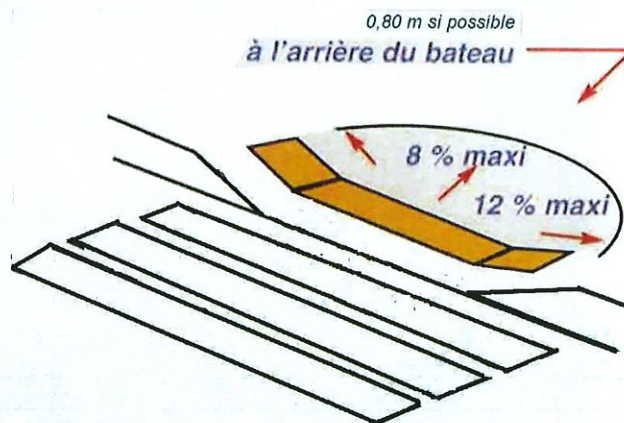
Zone : A

Mettre en œuvre un bateau avec pente acceptable (10% sur 50 cm)

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	5	900	4500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

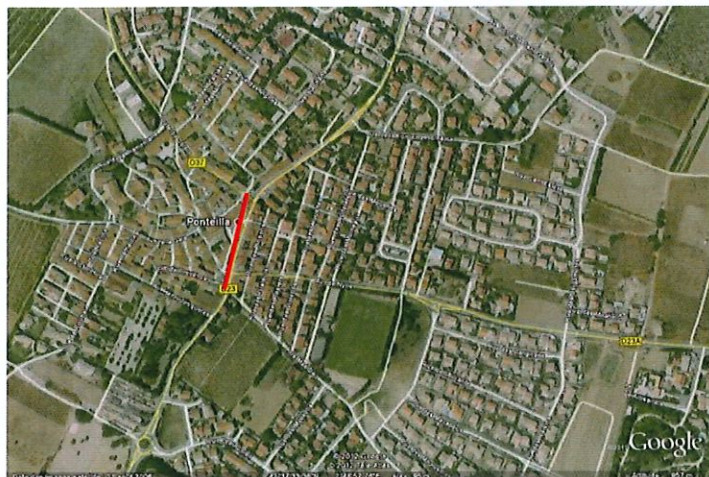


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°6

Cheminement piéton horizontal : Absence de cheminement

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

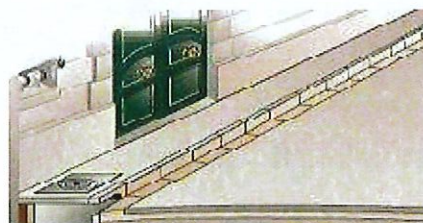
Zone : A

Créer un trottoir d'une largeur d'au moins 1,4 m

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m ²	1176	80	94100

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

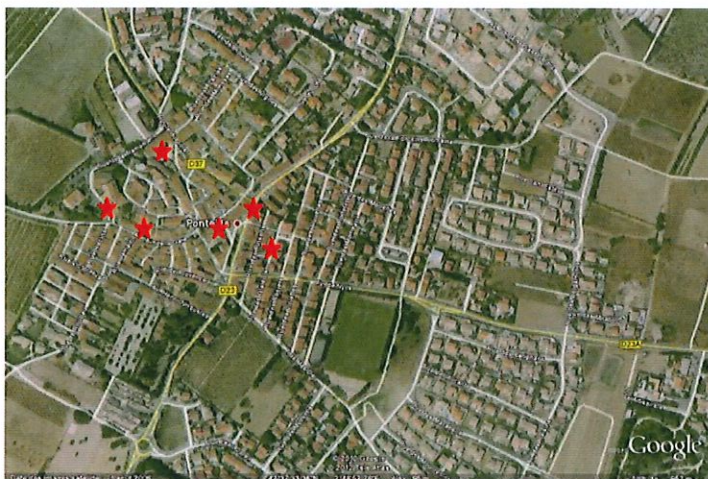


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°7

Stationnement automobile : Absence de place adaptée sur parking avec enrobé bitumineux

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

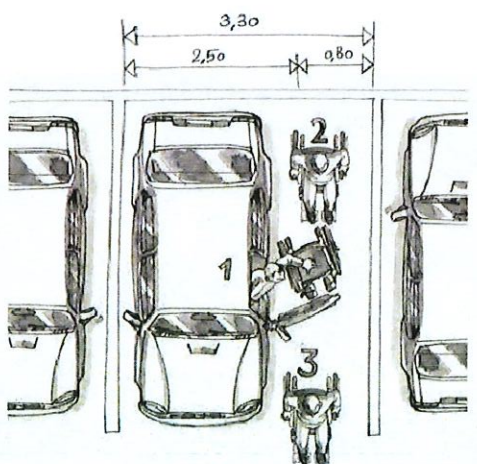
Zone : A

**Aménager une place de stationnement adaptée en regroupant plusieurs places existantes
compris marquage et signalisation.**

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	7	850	6000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

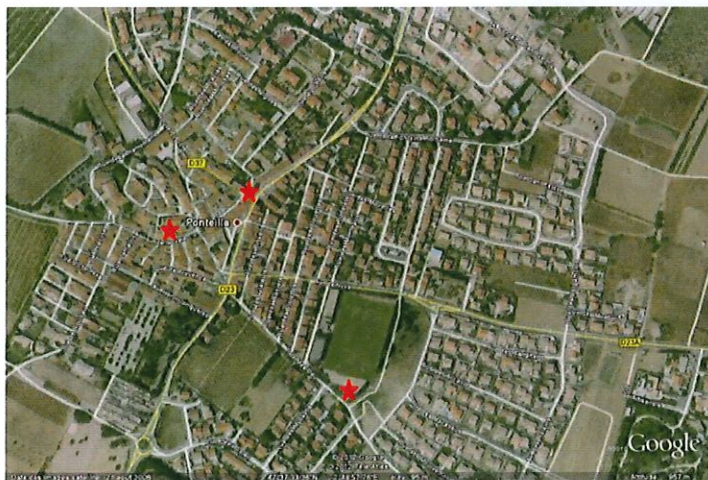


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°8

Escaliers : Les escaliers ne possèdent pas les caractéristiques générales permettant un accès praticable par tous

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

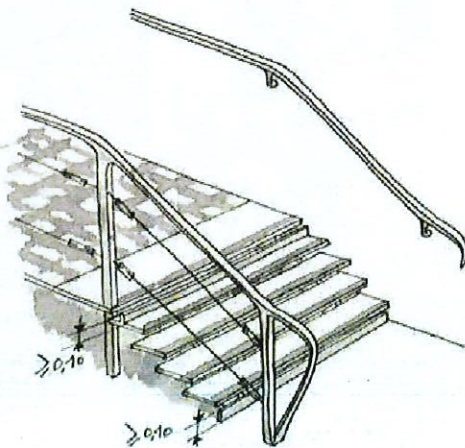
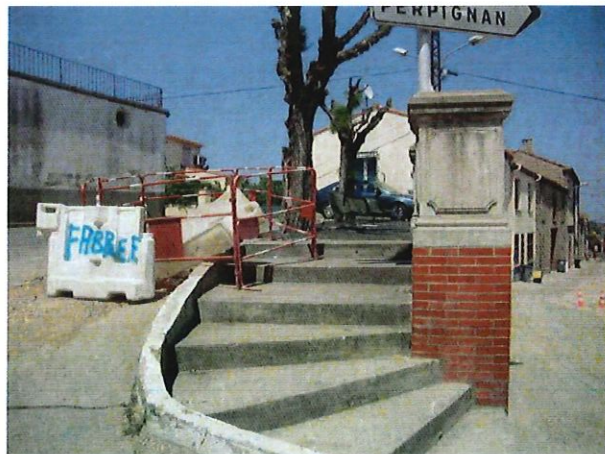
Zone : A

Compléter les escaliers pour les rendre accessibles: panneau signalant la présence d'escalier, éveil de vigilance, différencier visuellement les contremarches des 1ères et dernières marches de chaque volée d'escalier, contraster et rendre anti dérapant

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	3	880	2700

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

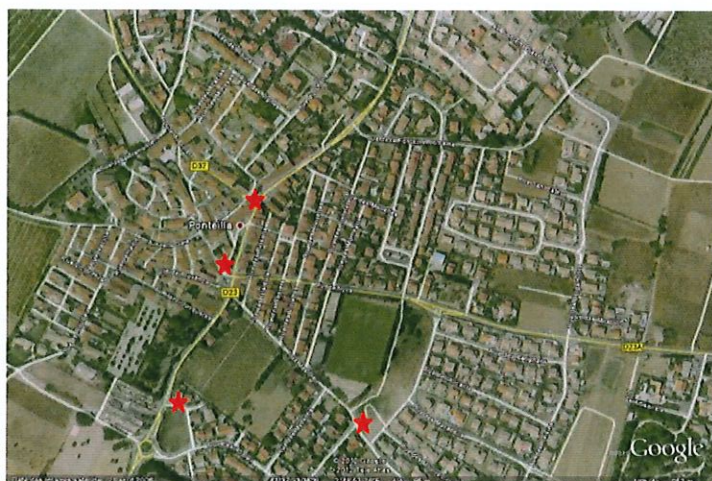


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°9

Arrêt de véhicule de transport collectif : Quai d'embarquement et de descente des usagers

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

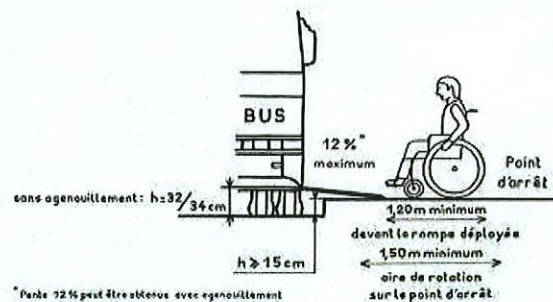
Zone : A

Création d'un quai d'embarquement d'une largeur d'au moins 1,5 m et accessible depuis une rampe d'accès de 5 %

Danger : Léger

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
ml	48	250	12000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

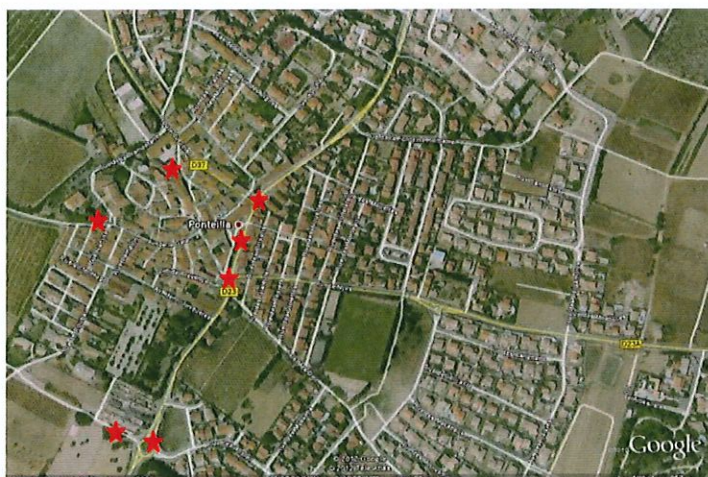


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°10

Signalisations : Absence d'aide aux choix d'itinéraires

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

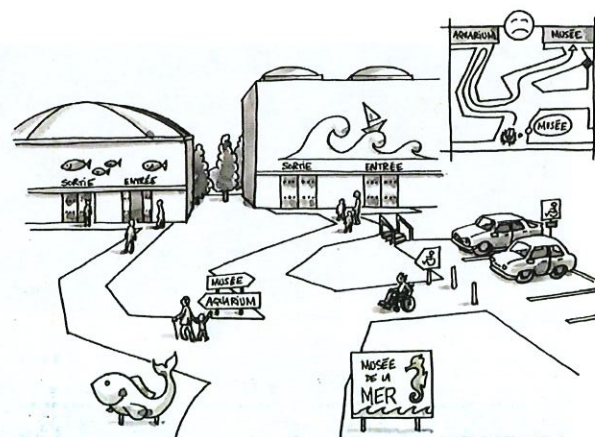
Zone : A

Mettre en place une signalétique orientant le visiteur

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	11	160	1800

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

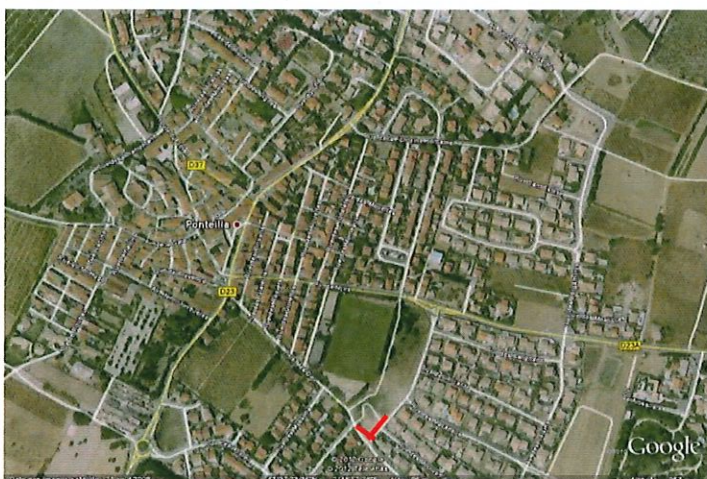


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°11

Signalisations : Autre

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

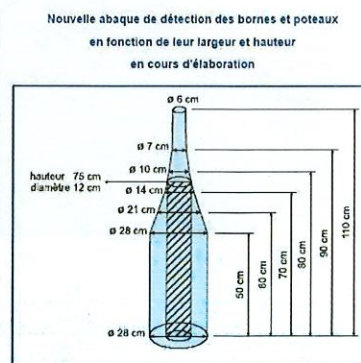
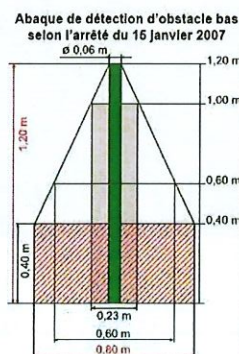
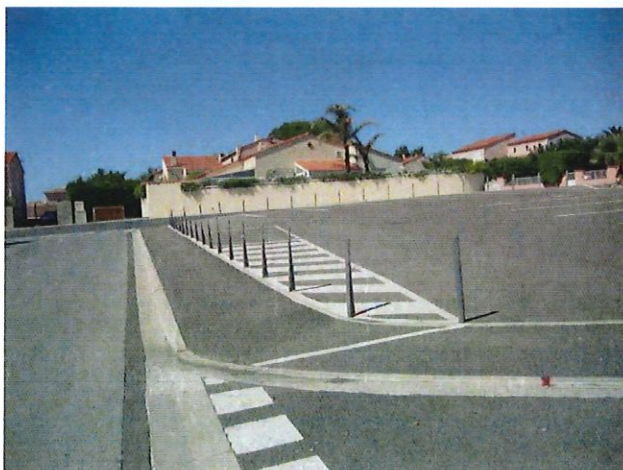
Zone : A

Les bornes ne respectant pas l'abaque de détection, elles devront être rehaussées de quelques cm et différencier de l'environnement par un liseré de contraste couleur en partie haute.

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	38	170	6500

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°12

Equipement : Equipement public non accessible

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

Zone : A

Mettre en place une cellule de trie avec réservoir enterré

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	1	15000	15000

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure

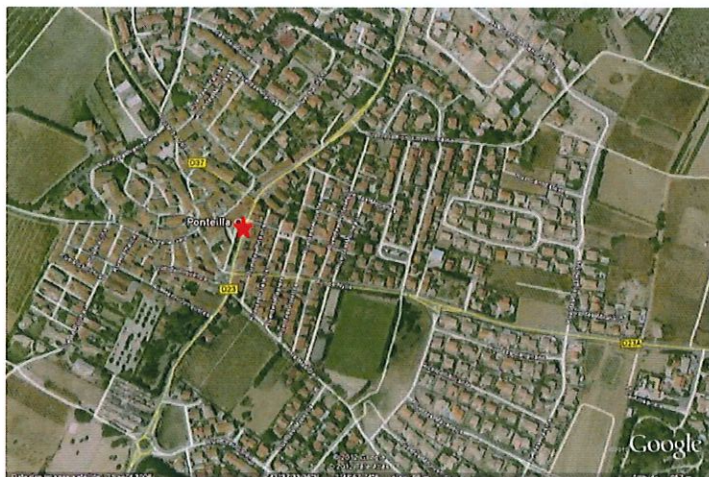


FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES

FC n°13

Equipement : Equipement public non accessible

Constat - Localisation :



PROPOSITION D'ACTION

Zone : A

Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: France télécom (point d'appel compris à une hauteur de 0,9 m et 1,3 m).

Danger : Absent

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
u	1	0	0

Le Montant total est arrondi à la centaine d'€ supérieure



7. Contexte de la mission

7.1. Objet du rapport :

Ce rapport est établi à la suite d'un diagnostic sur les conditions d'accessibilité des zones préétablies en accord avec les autorités locale :

Cette phase de mission comprend :

1. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
2. Analyse de leur caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
3. Proposition de solutions techniques en vue d'assurer l'accessibilité des lieux et équipements.
4. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du plan de mise en accessibilité communal

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions de Bureau Veritas en la matière. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

7.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants :

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 (JO du 23.12.06) relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 (JO du 23.12.06) relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

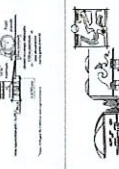
Arrêté du 15 janvier 2007 fixant les caractéristiques techniques de l'accessibilité à la voirie et aux espaces public pour l'application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.

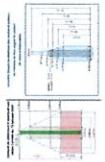
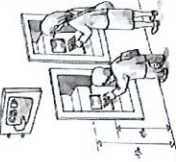
8. Annexe : tableau récapitulatif des constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (voir ci-après)
- « éléments observés » : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant la Voirie.
- « constat - localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (échéances, zones, danger, fréquentation, priorité...)
- L'estimation financière des actions proposées (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
	2	Cheminement piéton horizontal									
FC n°1		Absence de cheminement			Créer un cheminement accessible en béton sur la base de 1,40m de largeur compris assainissement et guide tactile et visuel linéaire.	Absent	A	ml	53	170	9 100
FC n°2		Absence de cheminement			Mise en œuvre d'un guidage tactile et visuel d'une largeur de 1,4 m	Léger	A	ml	24	50	1 200
FC n°3		Absence de passage pour piéton traversant voie à double sens			Aux traversées de chaussées routières pour voie véhicule double sens, mettre en œuvre des bandes d'éveil de vigilance ainsi qu'un marquage au sol et signalétique verticale pour prévenir les conducteurs :	Grave	A	u	16	1 400	22 400

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
FC n°4		Absence de signalétique verticale des passages pour piétons			Mettre en place un panneau signalant le passage pour piéton d'une voie à double sens.	Grave	A	u	4	380	1 600
FC n°5		Trottoir formant un ressaut trop important			Mettre en œuvre un bateau avec pente acceptable (10% sur 50 cm)	Absent	A	u	5	900	4 500
FC n°6		Absence de cheminement			Créer un trottoir d'une largeur d'au moins 1,4 m	Léger	A	m²	1176	80	94 100
FC n°7		Absence de place adaptée sur parking avec enrobé bitumineux			Aménager une place de stationnement adaptée en regroupant plusieurs places existantes compris marquage et signalisation.	Absent	A	u	7	850	6 000
FC n°8		Les escaliers ne possèdent pas les caractéristiques générales permettant un accès praticable par tous			Compléter les escaliers pour les rendre accessibles: panneau signalant la présence d'escalier, éveil de vigilance, différencier visuellement les contremarches des 1ères et dernières marches de chaque volée d'escalier, contraster et rendre anti dérapant les nez de marches	Léger	A	u	3	880	2 700
	2	Arrêt de véhicule de transport collectif									
FC n°9		Quai d'embarquement et de descente des usagers			Création d'un quai d'embarquement d'une largeur d'au moins 1,5 m et accessible depuis une rampe d'accès de 5 %	Léger	A	ml	48	250	12 000
FC n°10		Absence d'aide aux choix d'itinéraires			Mettre en place une signalétique orientant le visiteur	Absent	A	u	11	160	1 800

	NOTE	Eléments observés	Photo 1	Photo 2	Propositions d'actions	Danger :	Zone :	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total arrondi
FC n° 11		Autre			Les bornes ne respectant pas l'abaque de détection, elles devront être rehaussées de quelques cm et différencier de l'environnement par un liseré de contraste couleur en partie haute.	Absent	A	u	38	170	6 500
FC n° 12		Equipement public non accessible			Mettre en place une cellule de trie avec réservoir enterré	Absent	A	u	1	15 000	15 000
FC n° 13		Equipement public non accessible			Formuler une demande auprès du gestionnaire pour le rendre accessible: France télécom (point d'appel compris à une hauteur de 0,9 m et 1,3 m).	Absent	A	u	1	0	0

